

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

React 761

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

<i>Marque commerciale:</i>	React 761
<i>N° de produit:</i>	MS-761
<i>Identifiant unique de formulation (UFI):</i>	F000-A0PG-V00R-2TKG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<i>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:</i>	Adhésif Réservé aux utilisateurs professionnels.
<i>Utilisations déconseillées :</i>	Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<i>Nom et adresse de l'entreprise:</i>	Hernon Manufacturing Inc 121 Tech Drive FL 32771 Sanford USA T: +1-407-322-4000 www.hernon.com
<i>Personne à contacter:</i>	Hernon SDS Coordinator
<i>Courriel:</i>	customerservice@hernon.com
<i>Révision:</i>	19/02/2025
<i>Version de la fiche de données de sécurité:</i>	1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le centre antipoison au 1-800-222-1222 (24h/24 et 7j/7) ou utilisez webpoisoncontrol (trriage.webpoisoncontrol.org) pour obtenir des conseils spécifiques à votre cas.
VelocityEHS
+1-800-255-3924 (USA)
+1-813-248-0585 (International)
Contracter #: (MIS0002665)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Skin Corr. 1A; H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1; H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

Eye Dam. 1; H318, Provoque de graves lésions des yeux.
STOT SE 3; H335, Peut irriter les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 2; H411, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention(s) de danger:

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (H314)
Peut provoquer une allergie cutanée. (H317)
Peut irriter les voies respiratoires. (H335)
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H411)

Conseil(s) de prudence:

Générales:

-

Précautions:

Ne pas respirer les vapeurs/brouillards. (P260)
Porter des un équipement de protection des yeux/des vêtements de protection. (P280)

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Rincer la peau à l'eau ou se doucher. (P303+P361+P353)
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
(P305+P351+P338)

Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. (P403+P233)

Élimination:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale (P501)

Contient:

Cyclohexyl methacrylate
acide acrylique
1,3 Butylene Glycol Dimethacrylate
tert-butyl perbenzoate
acide méthacrylique
méthanol

Autre étiquetage:

UFI : F000-A0PG-V00R-2TKG

2.3. Autres dangers

Autre:

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Cyclohexyl methacrylate	N° CAS : 101-43-9 N° CE: 202-943-5 REACH: 01-2119484667-21-XXXX N° index :	30-60%	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335	
acide acrylique	N° CAS : 79-10-7 N° CE: 201-177-9 REACH: 01-2119452449-31-XXXX N° index : 607-061-00-8	5-10%	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H335 (SCL: 1,00 %) Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1]
Hydrophobic Amorphous Fumed Silica	N° CAS : 67762-90-7 N° CE: 614-122-2 REACH: N° index :	1-10%		[19]
1,3 Butylene Glycol Dimethacrylate	N° CAS : 1189-08-8 N° CE: 214-711-0 REACH: 01-2119969461-31-XXXX N° index :	1-5%	Skin Sens. 1B, H317	
tert-butyl perbenzoate	N° CAS : 614-45-9 N° CE: 210-382-2 REACH: 01-2119513317-46-XXXX N° index :	1-5%	Org. Perox. C, H242 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 4, H332 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	
acide méthacrylique	N° CAS : 79-41-4 N° CE: 201-204-4 REACH: 01-2119463884-26-XXXX N° index : 607-088-00-5	1-5%	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H311 Skin Corr. 1A, H314 (SCL: 10,00 %) Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H335 (SCL: 1,00 %)	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités:

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation:

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané:

Rincez la zone exposée à l'eau pendant une longue période - au moins 30 minutes. Il peut être nécessaire de rincer pendant plusieurs heures. Utilisez une température d'eau confortable (20-30 °C). Contactez le service antipoison/le médecin/l'hôpital pour obtenir des conseils supplémentaires sur le suivi et le traitement.

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact visuel:

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) pendant au moins 30 minutes et continuez jusqu'à ce que l'irritation cesse. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Faites aussitôt appel à un médecin. Consultez un médecin immédiatement et continuez de rincer pendant le trajet.

Ingestion:

En cas d'ingestion, contactez immédiatement un médecin. Donnez au blessé de l'eau à boire si la personne est consciente. N'essayez JAMAIS de faire vomir à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que le vomi ne revienne pas dans la bouche et la gorge. Prévenez les chocs en gardant

le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité. Appelez une ambulance.

Brûlure:

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

Effets néfastes sur les tissus : ce produit contient des substances ayant des propriétés corrosives sur la peau. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut produire des effets néfastes sur les poumons, irritations et brûlures dans les organes respiratoires ainsi que de la toux. Le contact cutané et le contact avec les yeux provoquent des effets irréversibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau. Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de soufre

Les oxydes de nitrogène (NO_x)

Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Évitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus.
Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement.

Éviter le contact direct avec le produit.

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des récipients fermés hermétiquement, à l'abri de l'humidité et de la lumière.

Les récipients doivent être datés lorsqu'ils sont ouverts et la présence de peroxydes doit être testée périodiquement. Ne dépassez pas les limites de durée de stockage.

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement:

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Conditions de stockage:

Conserver à des températures comprises entre 7 et 29 °C.
Sec, frais et bien ventilé
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

Matières incompatibles:

Agents oxydants puissants
Acides forts

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

acide acrylique

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 29

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 10

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 20

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 59

Observations:

Note (14) = Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1A et M1B sauf si elles contiennent moins de 1% en poids de benzène

acide méthacrylique

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 70

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 20

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 06/2024.

DNEL

1,3 Butylene Glycol Dimethacrylate

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	2.5 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	4.2 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	4.3 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	14.5 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	2.5 mg/kg/jour

acide acrylique

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	3.6 mg/m ³
Effets locaux à court terme - Travailleurs	Inhalation	30 mg/m ³
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	3.6 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	30 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - population globale	Inhalation	3.6 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - Travailleurs	Inhalation	30 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	3.6 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	30 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - population globale	Orale	1.2 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	400 µg/kg/jour

acide méthacrylique

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à long terme - population globale	Cutanée	230 µg/cm ²
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Cutanée	380 µg/cm ²
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	5.35 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	4.25 mg/kg/jour
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	8.8 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	44 mg/m ³

Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	11.7 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	39.3 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	5.35 mg/kg/jour

Cyclohexyl methacrylate

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	4.2 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	14.81 mg/m ³

tert-butyl perbenzoate

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	17.5 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	24.7 mg/m ³

PNEC

1,3 Butylene Glycol Dimethacrylate

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		9.19 µg/L
Eau douce		91.9 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		130 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		20 mg/L
Sédiments en eau de marines		160 µg/kg
Sédiments en eau douce		1.6 mg/kg
Sol		573 µg/kg

acide acrylique

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		300 ng/L
Eau douce		3 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		1.3 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		900 µg/L
Prédateurs		30 mg/kg
Sédiments en eau de marines		2.364 µg/kg
Sédiments en eau douce		23.64 µg/kg
Sol		1 mg/kg

acide méthacrylique

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		82 µg/L
Eau douce		820 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		450 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		100 mg/L
Sédiments en eau de marines		309 µg/kg
Sédiments en eau douce		3.09 mg/kg

Sol		137 µg/kg
-----	--	-----------

Cyclohexyl methacrylate

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		1.3 µg/L
Eau douce		13 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		130 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		9 mg/L
Sédiments en eau de marines		28 µg/kg
Sédiments en eau douce		280 µg/kg
Sol		48 µg/kg

tert-butyl perbenzoate

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		1.01 µg/L
Eau douce		10.1 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		8 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		600 µg/L
Sédiments en eau de marines		28 µg/kg
Sédiments en eau douce		280 µg/kg
Sol		49 µg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition:

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition:

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques:

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées. S'assurer que les postes de rinçage oculaire et les douches de décontamination sont facilement accessibles. Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène:

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle


Généralités:

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires:

Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation se produit, une protection respiratoire approuvée par NIOSH/MSHA doit être portée. Des respirateurs à adduction d'air à pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentrations élevées de contaminants en suspension dans l'air. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en vigueur.


Protection de la peau:

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
-	Protective Clothing		

Protection des mains:

Nitrile Rubber

Protection des yeux:

Type	Normes	
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Jaune pâle
Odeur / Seuil olfactif (ppm):	Doux
pH:	Aucune information disponible
Densité (g/cm ³):	1.01
Viscosité cinématique:	Aucune information disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune information disponible

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C):	Aucune information disponible
Le point/l'intervalle de ramollissement (°C):	Ne s'applique pas aux liquides.
Point d'ébullition (°C):	>149
Pression de vapeur:	<30 mmHg (25 °C)

<i>Densité de vapeur relative :</i>	Aucune information disponible
<i>Température de décomposition (°C):</i>	Aucune information disponible

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

<i>Point d'éclair (°C):</i>	>77
<i>Inflammabilité (°C):</i>	Aucune information disponible
<i>Température d'auto-inflammation (°C):</i>	Aucune information disponible
<i>Limite d'explosivité (% v/v):</i>	Aucune information disponible

Solubilité

<i>Solubilité dans l'eau:</i>	Insoluble
<i>n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):</i>	Aucune information disponible
<i>Solubilité dans la graisse (g/L):</i>	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

<i>Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100):</i>	Aucune information disponible
<i>D'autres paramètres physiques et chimiques:</i>	Aucune information disponible.
<i>Capacités oxydantes:</i>	Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Très réactif et peut s'auto-polymériser en raison de l'accumulation de peroxyde interne. Les peroxydes formés lors de ces réactions sont extrêmement sensibles aux chocs et à la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Incompatible Materials
Températures extrêmes

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants puissants
Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire des vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme

Effets néfastes sur les tissus : ce produit contient des substances ayant des propriétés corrosives sur la peau. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut produire des effets néfastes sur les poumons, irritations et brûlures dans les organes respiratoires ainsi que de la toux. Le contact cutané et le contact avec les yeux provoquent des effets irréversibles.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

acide acrylique: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères

de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Le produit contient des substances écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques.

Le produit contient des substances qui peuvent avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

HP 5 - Toxicité spécifique pour un organe cible (TSOC)/toxicité par aspiration

HP 8 - Corrosif

HP 13 - Sensibilisant

HP 14 - Écotoxique

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED: Sans objet.

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informati ons :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<i>Limites d'utilisation:</i>	Réservé aux utilisateurs professionnels. Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit. Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.
<i>Demandes de formation spécifique:</i>	Pas d'exigences particulières.
<i>Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées:</i>	E2 - DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT, quantité seuil (Colonne 2) : 100 tonnes / (Colonne 3) : 200 tonnes
<i>REACH, Annexe XVII:</i>	acide acrylique est soumis aux restrictions REACH (N° entrée 40).
<i>Autre:</i>	Sans objet.
<i>Sources:</i>	Ordonnance n° 2001-174 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail. Ordonnance n° 2001-173 du 22 février 2001 relative à l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail. Décret n° 2014-284 du 3 mars 2014 modifiant le titre Ier du livre V du code de l'environnement. Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets. Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP). Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

- H226, Liquide et vapeurs inflammables.
- H242, Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- H302, Nocif en cas d'ingestion.
- H311, Toxique par contact cutané.
- H312, Nocif par contact cutané.
- H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315, Provoque une irritation cutanée.

H317, Peut provoquer une allergie cutanée.
H318, Provoque de graves lésions des yeux.
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.
H332, Nocif par inhalation.
H335, Peut irriter les voies respiratoires.
H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS = Chemical Abstracts Service
CE = Conformité Européenne
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV = Composés Organiques Volatils
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
ds = les déchets spéciaux
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits
FBC = Facteur de Bioconcentration
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
sc = les autres déchets soumis à contrôle
scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scenario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accelérée
vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

La classification du mélange au regard des risques environnementaux est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Validé par

SDS Coordinator

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr